



# CENTRALE NUCLÉAIRE DU BUGEY

COMMISSION LOCALE  
D'INFORMATION

5 OCTOBRE 2021

*Ce document est la propriété exclusive d'EDF et ne saurait être utilisé, reproduit, représenté, transmis ou divulgué sans son accord préalable et explicite.*





# LES ÉVÉNEMENTS D'EXPLOITATION

Depuis la dernière CLI du 15 mars 2021

# DÉCLARATION D'UN ÉVÉNEMENT SIGNIFICATIF ENVIRONNEMENT

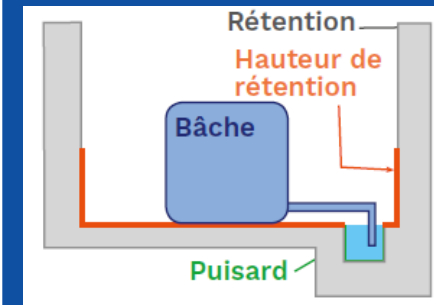
- **Le 3 mars 2021**, les équipes détectent une inétanchéité sur une vanne, collectée par une rétention  
**➡ Elles engagent aussitôt des actions pour stopper la fuite, collecter les effluents présents dans la rétention et la nettoyer. Toutes ces actions sont réalisées le 4 mars 2021.**
- **Le 11 mars 2021**, un agent constate que le nettoyage n'a pas été réalisé sur toute la surface impactée par l'évènement. Un nettoyage réactif complémentaire est aussitôt réalisé.
- **Le 16 mars 2021** : La centrale déclare un évènement intéressant l'environnement à l'ASN car la rétention n'a pas fait l'objet d'un nettoyage suffisant sur toute la surface impactée en - de 48h après déversement d'une substance radioactive.
- **Le 23 mars 2021** : une inspection réactive de l'ASN est réalisée.

Une analyse permet de confirmer l'étanchéité de la zone sollicitée pour collecter l'effluent, ce qui démontre l'absence d'impact sur l'environnement. Cependant, la traçabilité de cette analyse et la mise en place de mesures compensatoires sur des défauts de génie civil de la rétention en dehors de la zone sollicitée n'ayant pas été réalisées de manière réactive, la centrale a procédé à la **déclaration d'un évènement significatif environnement le 8 avril 2021** sur le critère « *Tout autre évènement susceptible d'affecter la protection de l'environnement, jugé significatif par l'exploitant ou par l'ASN* ».

**Aucune conséquence sur la sûreté ou sur l'environnement.**

## A PROPOS

Les effluents en attente de rejet dans le Rhône sont stockés dans des réservoirs, qui sont eux-mêmes dans des rétentions.



Une rétention est un ouvrage de génie civil avec un revêtement adapté.



# DÉCLARATION D'UN ÉVÉNEMENT SIGNIFICATIF ENVIRONNEMENT GÉNÉRIQUE

Afin d'améliorer sa compréhension des mécanismes de transformation chimique et notamment en cas de stockage prolongé, EDF a mené des études de 2018 à 2020. Elles ont mis en évidence la **formation de chlorures et de sodium supplémentaires ainsi que des chlorates**, lors de la **transformation chimique de l'eau de Javel** (monochloramine = eau de javel + ammoniacque).

**Le 12 avril 2021, un évènement significatif environnement générique national portant sur la sous-estimation des chlorures et sodium, ainsi que l'émission de chlorates dans les rejets a été déclaré.**

Les flux depuis 2015 ont été réévalués. **Une évaluation de l'impact a été réalisée et a montré que ces nouvelles estimations de rejets sont sans incidence sur l'environnement et la santé humaine.**

## Actions mises en œuvre :

- Les nouveaux flux sont suivis ;
- Les conditions de stockage et donc le risque de transformation sont optimisées ;
- De nouvelles acquisitions de données (notamment présence de chlorates dans le milieu) ont été lancées à l'échelle nationale.

## A PROPOS

Les unités de production n°4 et n°5, comme plusieurs autres unités de production du parc nucléaire, sont équipées de tours aéroréfrigérantes pour assurer le refroidissement de leur circuit tertiaire.

Un traitement biocide préventif à la monochloramine visant à maîtriser le risque de développement de micro-organismes pathogènes (amibes et légionelles) est réalisé dans les circuits des tours aéroréfrigérantes.



# DÉCLARATION D'UN ÉVÉNEMENT SIGNIFICATIF SURETÉ GÉNÉRIQUE

Les contrôles des « Programmes de Base de maintenance Préventive Ancrages » du réacteur n°1 de la centrale du Tricastin et du réacteur n°2 du Bugey sont terminés.

Toutes les anomalies relevées ont été traitées (nombre de chevilles, diamètre d'une cheville, implantation des chevilles...). Les contrôles des « PBMP Ancrages » se poursuivent sur les autres réacteurs du parc. EDF considère que ces contrôles ne remettent pas en cause la fonctionnalité des équipements.

A ce stade, EDF considère toutefois que les différences identifiées par rapport au plan sur ces ancrages et la justification du fait que cette différence est acceptable n'ont pas fait l'objet d'une traçabilité adéquate au moment de la réception des équipements lors de la construction.

**Pour cette raison et à titre conservatif, EDF a déclaré le 21 septembre 2021, à l'ASN, un événement significatif pour la sûreté à caractère générique pour les centrales nucléaires du Tricastin et du Bugey au niveau 1 de l'échelle INES.**

Cet événement sera mis à jour au 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année dès 2022 afin d'intégrer les réacteurs ayant terminé les contrôles des « PBMP Ancrages » et cela jusqu'au solde de la réalisation de ces contrôles pour l'ensemble des réacteurs du parc nucléaire.

## A PROPOS

EDF réalise sur l'ensemble des réacteurs des **contrôles réguliers** dans l'objectif de vérifier le maintien en bon état des équipements.

Les équipements sont fixés au sol par des **dispositifs appelés ancrages** (cheville et dispositif de fixation).

Les « **Programmes de Base de maintenance Préventive Ancrages** » (PBMP) définissent les contrôles de maintenance à réaliser de manière préventive sur les ancrages de matériels identifiés comme étant importants pour la sûreté. Ces contrôles consistent à vérifier le respect du plan technique correspondant à chaque ancrage et à contrôler l'absence d'anomalies sur l'ancrage.

L'échéance de ces contrôles est prévue dans les 6 mois qui suivent le redémarrage pour les réacteurs du palier 900 MWe réalisant leur 4<sup>ème</sup> visite décennale et au plus tard d'ici fin 2024 pour l'ensemble des réacteurs du parc nucléaire.